

Les élus davantage informés sur le PLUi

Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un casse-tête pour beaucoup d'élus. Jeudi 7 mars, ils ont eu des explications.



Plusieurs élus communautaires ont participé à la réunion d'explication du PLUi.

CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Un PLUi permet de doter la communauté d'un document unique qui traduit le projet intercommunal et exprime la politique de tous les élus pour harmoniser l'aménagement des communes.

Anne Gentil et Leslie Chaze, de Territoires conseils, en ont présenté les différentes étapes. « **La seule obligation est qu'il soit compatible avec le Scot** (Schéma de cohérence territoriale) », rappelle Anne Gentil.

Elle prévient les élus qu'« **aujourd'hui, on doit tout justifier** » et qu'ils doivent se poser trois questions : « **Où ? Comment ? Combien d'hectares ?** »

De la cohérence

À l'aide de schémas et plans, l'intervenante présente des PLUi existant déjà ailleurs. Elle explique les modalités et « **la cohérence qui doit exister avec ce que veulent les communes** ».

Coutances Mer et bocage (CMB)

va prochainement travailler sur la rédaction de son document. Quatre grandes étapes sont prévues. De février à décembre, un diagnostic sur la situation actuelle doit être établi ; de mai à décembre 2020, réflexions sur le Padd (Projet d'aménagement et de développement durables) ; de janvier 2021 à décembre 2022, établissement du règlement et du zonage ; et enfin, « **consultation de la population avec une enquête publique** », annonce Ollivier Chabert, directeur de l'urbanisme à CMB.

Claude Halbecq, le maire de Roncey, souhaite que soit faite « **une réunion avec tous les élus pour avoir tous les mêmes informations** ».

Sa demande est prise en compte par Jacky Bidot, le président de CMB. Tous les élus seront invités à une nouvelle réunion.

Marc ANDERSSON.